

**COMMUNE DE COSSONAY**

**MUNICIPALITE**

Cossonay, le 4 avril 2016/taz

Préavis No 02/2016  
au Conseil communal

**Projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et  
réfection de la chaussée de la rue du Four**

## Table des matières

1	Introduction .....	3
2	Projets de collecteurs.....	3
2.1	Localisation et bassin versant .....	3
2.2	Situation sur le réseau .....	4
2.3	Dimensionnement .....	5
3	Réfection de la chaussée routière .....	6
4	Modification des réseaux de services existants.....	6
5	Finances.....	8
5.1	Estimation des coûts .....	8
5.2	Remarques .....	8
6	Conclusions .....	8

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 Introduction**

La Commune de Cossonay dispose d'un Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par l'Etat de Vaud le 24 août 2011. La fiche de mesure N° 10, prioritaire, concerne la mise en séparatif de la Vieille Ville.

Ces dernières années, de nombreuses interventions d'urgence ont été réalisées à la rue du Four, en raison de ruptures sur la conduite d'eau potable.

Actuellement, la rue du Four évacue ses eaux par le biais d'une cunette en pierre où l'ensemble des eaux usées (EU) et des eaux de pluie (eaux claires « EC ») se mélangent. Par temps de pluie, ce mode d'évacuation implique un déversement des eaux mélangées (EC et EU) dans les cours d'eau via les déversoirs d'orage. La station d'épuration doit également traiter un volume d'eau excédentaire important par temps de pluie et le réseau unitaire y achemine également des eaux claires parasites par temps sec qui la surchargent inutilement.

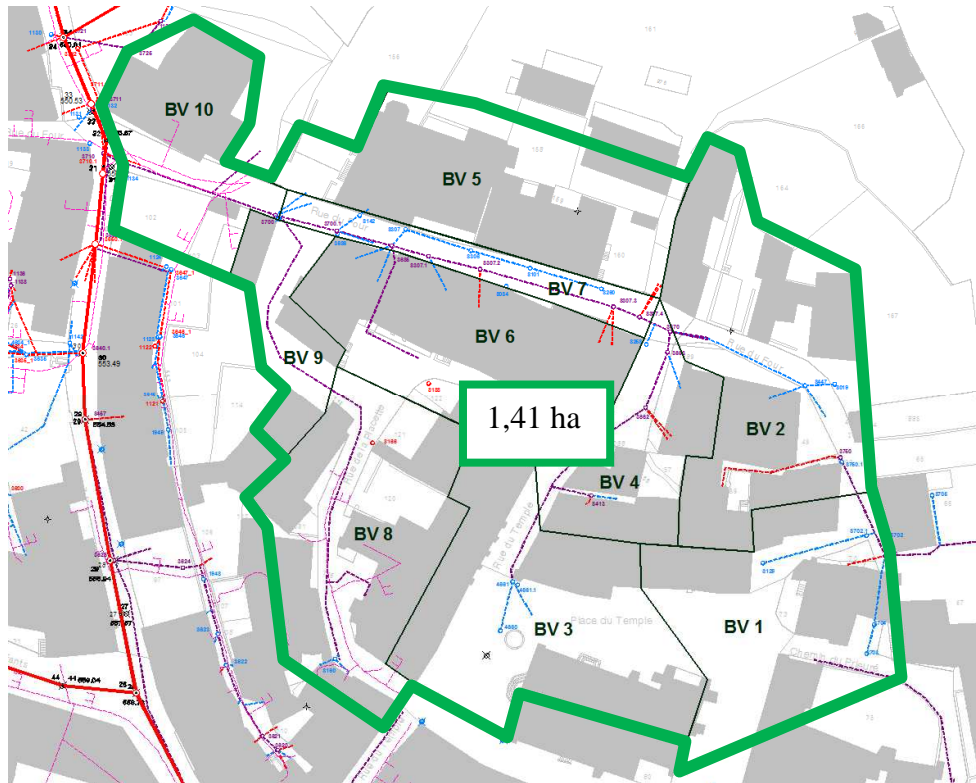
Il s'agit des travaux les plus urgents à réaliser en Vieille Ville qui permettront la mise en séparatif de l'ensemble de la rue ainsi que la mise à niveau des services (eau, gaz, électricité, télécommunications et éclairage public). Au niveau de la superstructure routière, un aménagement spécifique à la Vieille Ville sera mis en place. Cet aménagement a été étudié de concert avec la section des monuments et sites du SIPAL (Etat de Vaud).

Ce préavis vous présente la demande de crédit nécessaire à la réalisation des travaux précités.

## **2 Projets de collecteurs**

### **2.1 Localisation et bassin versant**

La rue du Four collecte les eaux provenant de la rue de la Placette et de la rue du Temple. Le bassin versant drainé s'étend depuis la place du Temple.



La surface du bassin versant est totalement urbanisée et étanche. Au total, 1,41 ha se raccordent à la rue du Four. Le débit de projet pris en considération est de 463 l/s pour un temps de retour de 10 ans.

## 2.2 Situation sur le réseau

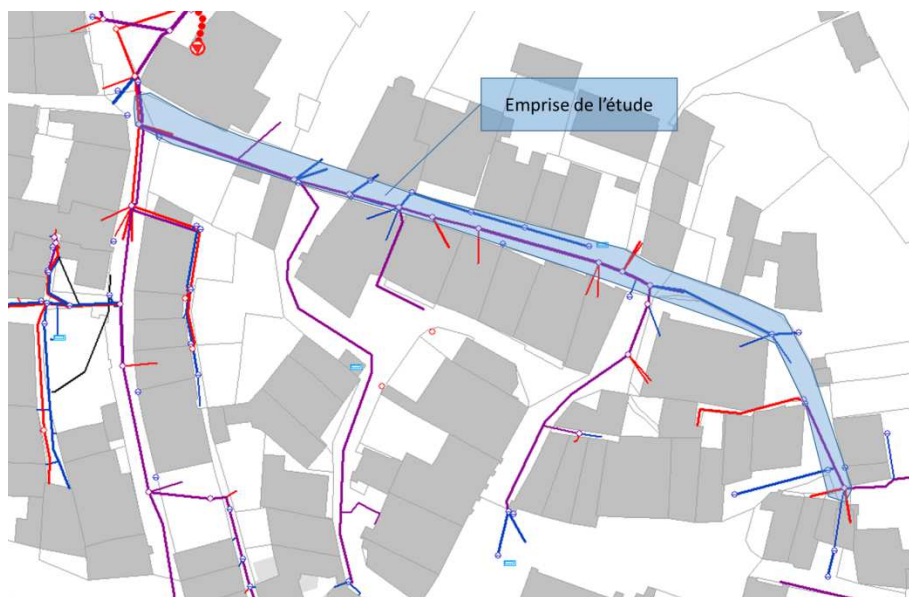


Figure 1: Situation de la rue du Four avec les collecteurs existants.

Le collecteur unitaire de la rue du Four s'arrête actuellement au niveau de la rue du Temple. Dans le projet de mise en séparatif, les collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) seront installés jusqu'au niveau de la porte voûtée de la rue du Four. Ceci permettra de collecter un maximum d'eaux claires et usées et de limiter le débit évacué en direction du ruisseau du Pré de la Cour.

La rue du Four se connecte sur le collecteur de la Petite Rue. Ce collecteur est également un ancien collecteur unitaire qui devra être remplacé à terme. Une fois la Petite Rue mise en séparatif, l'ensemble des eaux de la rue du Four pourra rejoindre le projet de vortex à la place de la Tannaz, sans déversement au cours d'eau des Rochettes. Dans l'attente de ces réalisations futures, le fonctionnement du déversoir du Moulin Chevalier restera identique.

## **2.3 Dimensionnement**

### **Eaux claires**

Un débit d'eau claire de 463 l/s est attendu pour une pluie de 10 ans (moyenne de la quantité des eaux de pluies recensées sur les dix dernières années, norme hydraulique permettant le calcul du dimensionnement des tuyaux). La pente prévue pour le collecteur varie de 1,5 à 8,1 %, et les diamètres varient de 315 mm à 500 mm.

En raison des nombreuses conduites de services souterraines encombrant la chaussée étroite, des tuyaux en polypropylène (PP) seront utilisés. Plus fins que des tuyaux en béton, ils permettent de gagner de la place dans la fouille et sont bien plus faciles à manipuler en raison de leur poids plus faible.

### **Eaux usées**

Les débits d'eaux usées à évacuer sont faibles. Le dimensionnement est donc limité par les dimensions minimales normatives. Pour des raisons pratiques de fonctionnement, d'observation et de maintenance, un diamètre minimal de 250 mm est choisi pour les collecteurs d'eaux usées. Au niveau hydraulique, ces collecteurs présentent une capacité largement suffisante pour évacuer les faibles débits d'eaux usées.

Les deux rues adjacentes, qui sont encore en système unitaire (rue de la Placette et rue du Temple), seront raccordées provisoirement sur le réseau d'eaux usées projeté. De ce fait, le collecteur en aval de la rue de la Placette sera augmenté à un diamètre de 315 mm afin de garantir une capacité suffisante en attendant la mise en séparatif des rues du Temple et de la Placette. Celles-ci feront aussi l'objet d'une mise en séparatif (mesure N°10 du PGGE).

### **Raccordements privés**

Avec la mise en séparatif du réseau de collecteurs communaux, tous les raccordements privés audits collecteurs devront être mis en conformité pour obtenir un réseau séparatif effectif.

Les propriétaires privés dont les raccordements sont déjà conformes verront leurs raccordements (eaux claires et eaux usées) repris aux frais de la Commune dans les nouveaux collecteurs communaux (prise en charge des regards sur le collecteur communal).

Les propriétaires privés non conformes devront se raccorder en séparatif sur le nouveau réseau communal. Les collecteurs du projet communal sont prévus pour permettre le raccordement en gravitaire des eaux claires et usées privées. Les propriétaires devront par contre faire étudier un projet de raccordement de leurs eaux sur les collecteurs communaux et prendront à leur frais les modifications à entreprendre sur leur raccordement. Les chambres de

visite destinées à accueillir les raccordements privés et prévus dans le présent projet sont financées par la Commune.

### **3 Réfection de la chaussée routière**

En raison de l'ampleur des travaux prévus et de l'état actuel de la surface routière, une réfection complète de la chaussée est prévue sur l'ensemble de la rue.

Selon l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), la rue du Four se situe au cœur d'un site « bâti médiéval établi sur le bord d'un plateau, dominant la vallée de la Venoge, prenant une forme ovalisée, doté jadis d'une enceinte dont le tracé reste perceptible, dès le 13e siècle ». La substance et la structure de ce site doivent être sauvegardées.

Pour que l'aménagement routier de la rue du Four réponde aux exigences du site, des entretiens ont eu lieu avec M. Ulrich Doepper du SIPAL. Il a été décidé de conserver les rigoles de boulets existantes et de les prolonger de part et d'autre de la rue. Pour permettre une circulation plus aisée des véhicules, des pavés en grès sont posés au niveau des accès routiers.

La chaussée aura une structure en toit qui acheminera l'eau de pluie dans les deux rigoles latérales. L'enrobé sera de type AC MR 11 S pour un rendu rugueux.



Figure 3: Exemple d'aménagement réalisé avec des galets de rivière sur un lit de béton.

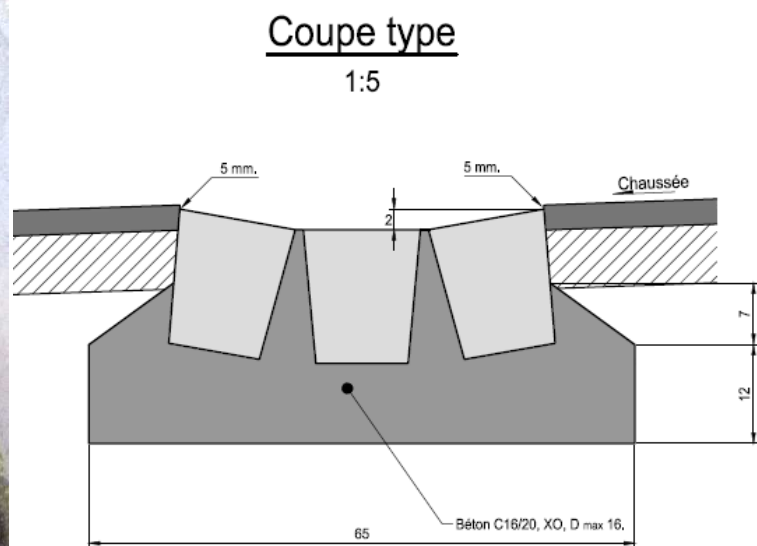


Figure 2: Plan type de pavage en grès.

### **4 Modification des réseaux de services existants**

Avec la réfection complète de la chaussée, l'objectif est d'intégrer à ce projet toute modification prévue sur les différents réseaux de services possédant des conduites souterraines. Ainsi, une fois la route refaite, sa surface restera intacte aussi longtemps que possible. Pour permettre la mise à niveau des services, il est prévu de réaliser deux fouilles

communes, la première pour l'électricité, le réseau de télécommunications et l'éclairage public et la seconde pour l'eau potable et le gaz.

### **Eau potable**

Le réseau d'eau potable sera modifié pour deux raisons. D'une part, la conduite est ancienne et en mauvais état. D'autre part le Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PDDE) prévoit une augmentation de capacité pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. Un bouclage sera par ailleurs prévu entre la rue du Four et le chemin du Prieuré. Finalement, deux bornes incendies supplémentaires seront réalisées.

### **Eclairage public**

L'éclairage public de la rue du Four sera également complété dans le cadre de ce projet. Les actuels luminaires seront démontés et remplacés. De plus, le réseau aérien sera remplacé par un nouveau réseau souterrain.

### **Electricité**

Le réseau électrique de la Romande Energie est sur certains secteurs en conflit avec le projet des collecteurs. Comme un déplacement de ce service n'est pas envisageable, la Romande Energie prévoit un nouveau réseau souterrain pour la rue du Four, entre la Petite Rue et la rue du Temple, sur lequel les privés viendront se raccorder.

Le déplacement des tubes ainsi qu'une participation à la fouille de génie civil, selon le nombre de tubes posés, seront pris en charge par la Romande Energie.

### **Gaz**

L'exploitant du réseau de gaz (Cosvegaz) ne souhaite pas profiter des travaux pour développer son réseau. Cependant, la conduite de gaz actuelle est sur une partie de la rue en conflit avec le projet de collecteurs. Un déplacement de la conduite sera donc nécessaire.

Le déplacement de la conduite (appareillage) ainsi qu'une participation à la fouille de génie civil seront pris en charge par Cosvegaz.

### **Télécommunication**

Le réseau souterrain de Swisscom est également en conflit avec le projet de collecteur. Un déplacement du réseau enterré est prévu sur la rue du Four, entre la Petite Rue et la rue du Temple, ainsi que vers la porte voûtée de la rue du Four.

Le déplacement des tubes ainsi qu'une participation à la fouille de génie civil, selon le nombre de tubes posés, seront pris en charge par Swisscom.

Cablecom ne prévoit aucune extension de son réseau.

## **5 Finances**

### **5.1 Estimation des coûts**

L'estimation de coûts ci-dessous est principalement basée sur les évaluations de l'ingénieur. Ils s'élèvent à CHF 1'079'468.40 TTC, répartis comme suit :

➤ Travaux de génie civil et d'équipement	CHF 781'600.00
➤ Taxes, assurances, relevés de façade	CHF 25'000.00
➤ Honoraires ingénieur, géologue et géomètre	CHF 114'747.80
➤ Divers et imprévus (10% du coût)	<u>CHF 78'160.00</u>
Total HT	CHF 999'507.80
TVA 8%	CHF 79'960.60
Coût total TTC	<u>CHF 1'079'468.40</u>

### **5.2 Remarques**

Les honoraires d'ingénieur comprennent également les honoraires liés à l'étude.

Au vu de la configuration du marché actuel de la construction, le montant des soumissions devrait être inférieur aux coûts estimés indiqués sous chapitre 5.1. Néanmoins, le préavis sera déjà déposé au Conseil communal au moment de l'ouverture des offres, raison pour laquelle la demande de crédit est exceptionnellement basée sur des montants estimés. Le montant précis de l'investissement sera communiqué par la Municipalité au Conseil communal lors d'une prochaine séance.

## **6 Conclusions**

La réalisation de la mise en séparatif de la rue du Four, ainsi que la mise à niveau des différents services industriels puis la réfection de la chaussée, répondent aux besoins immédiats de ce secteur.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

### **CONCLUSIONS**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY**

- Vu le préavis municipal N° 02/2016,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



DECIDE :

- réaliser les travaux nécessaires à la mise en séparatif du système d'eaux claires et usées de la rue du Four, la mise à niveau des services (réseau d'eau potable, éclairage public, électricité, gaz, télécommunications) ainsi que la réfection de la chaussée.
- financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux, CHF 1'079'468.40, à l'actif du bilan.
- Amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :
  - Fr. 543'200.-- par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3
  - Fr. 170'800.-- par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6
  - Fr. 365'468.40 soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Rime

T. Zito

Délégué municipal : Claude Moinat.

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : lundi 25 avril 2016 à 18h30, bâtiment administratif, salle A.